

**Troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention  
sur les armes à sous-munitions**  
*Vientiane, 14-18 septembre 2026*  
**Point 9(f) – Coopération et Assistance**

**DECLARATION DU CAMEROUN**

**Lue par M. MOUNGUI MEDI Lasconi,**  
Conseiller des Affaires Etrangères, Point Focal national de la  
Convention sur les Armes à Sous-munitions au Ministère des  
Relations extérieures.

**Monsieur le Président,**

Le Cameroun remercie la Suisse et le Royaume des Pays-Bas, en leur qualité de Coordinateurs chargés de la coopération et de l'assistance internationales, pour le travail accompli au cours du présent cycle d'examen.

Le Cameroun accorde une importance particulière à l'article 6 de la Convention. Pour nous, la coopération et l'assistance internationales ne sont pas accessoires à la mise en œuvre. Elles figurent parmi les moyens qui rendent cette mise en œuvre possible.

Les discussions tenues au cours de l'Atelier régional africain d'Addis-Abeba ont confirmé l'importance de la coopération Sud-Sud, de l'assistance technique et des partenariats qui renforcent l'appropriation nationale et la durabilité à long terme. Les participants ont également souligné le rôle essentiel des mécanismes nationaux de coordination, de points focaux clairement identifiés et d'une planification rigoureuse de la mise en œuvre.

Le Cameroun se félicite donc de l'accent mis, dans le futur Plan d'Action, sur une coopération fondée sur les besoins, portée par l'appropriation nationale, prévisible et durable, notamment à travers des approches bilatérales, régionales, Sud-Sud et triangulaires. Le projet de Plan d'action de Vientiane reconnaît également l'importance des échanges d'équipements, d'expertise, d'informations scientifiques et technologiques ainsi que de bonnes pratiques.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi d'illustrer cette approche par un exemple concret.

Le Cameroun conserve un nombre limité d'armes à sous-munitions aux fins permises par l'article 3. Après examen de cette question sur le plan national, mon pays a décidé d'explorer leur destruction éventuelle. Les autorités compétentes ont identifié les capacités nationales déjà disponibles ainsi que l'appui technique spécifique qui demeurerait nécessaire. Sur cette base, des discussions ont été engagées avec Norwegian People's Aid en vue d'examiner les possibilités d'une assistance technique.

Cette démarche est importante pour nous parce qu'elle part de l'appropriation nationale : l'État identifie l'objectif, évalue ses propres capacités, définit les besoins restant à couvrir, puis engage un dialogue avec les partenaires susceptibles d'apporter un appui ciblé. C'est, à notre sens, de cette manière que la coopération peut être la plus efficace.

Le Cameroun souhaiterait par conséquent encourager trois orientations au cours du prochain cycle de mise en œuvre.

Premièrement, les États ayant besoin d'une assistance devraient exprimer leurs besoins de la manière la plus claire et la plus concrète possible.

Deuxièmement, les partenaires en mesure de fournir une assistance devraient répondre, dans toute la mesure du possible, par un appui adapté aux besoins ainsi identifiés.

Troisièmement, la Convention devrait continuer à faciliter le dialogue entre les États, les opérateurs techniques, les organisations internationales et les autres partenaires, afin de mieux mettre en relation l'expertise disponible et les priorités nationales.

La coopération ne doit pas se substituer à la responsabilité nationale ; elle doit renforcer les capacités nationales. Et lorsque la coopération produit des résultats tangibles, elle renforce également la confiance dans la Convention elle-même.

Le Cameroun demeure attaché à cette approche et se réjouit de poursuivre son travail avec tous les partenaires intéressés.

Je vous remercie, Monsieur le Président. /-